

DISTRIB. RESTREINTE

MC/2334

**Original : anglais
25 novembre 2011**

CENTIEME SESSION

**RAPPORT DU
COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES
SUR SA NEUVIEME SESSION**

Genève

1^{er}-2 novembre 2011

Rapporteur : M. Khondker Talha (Bangladesh)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
II. DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL	1
III. RAPPORT DU PRESIDENT SUR SA VISITE A L'OIM PAKISTAN	1
IV. REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2011	2
V. RAPPORT DE SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS ASSIGNEES RESTANT DUES A LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET	3
VI. PROGRAMME ET BUDGET POUR 2012	3
VII. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REFORME BUDGETAIRE	6
a) Création d'un mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires	6
b) Adjonction des contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget	7
VIII. INFORMATIONS ACTUALISEES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME STRUCTURELLE DANS LES BUREAUX EXTERIEURS	9
IX. ECHANGE DE VUES SUR LES THEMES PROPOSES PAR LES MEMBRES ..	10
a) La migration de retour et l'OIM	10
b) Le rôle de l'OIM dans les réponses humanitaires aux déplacements induits par des catastrophes naturelles	12
X. SOUTIEN AUX ETATS MEMBRES EN DEVELOPPEMENT ET A CEUX DONT L'ECONOMIE EST EN TRANSITION – FONDS 1035	15
XI. DECLARATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL	16
XII. RAPPORT D'ETAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES	17
XIII. RAPPORT SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	18
XIV. SOIXANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'OIM	19
XV. AUTRES QUESTIONS	20

ANNEXE I – Liste des participants

ANNEXE II – Ordre du jour

ANNEXE III – Déclaration du Directeur général

**RAPPORT DU
COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES
SUR SA NEUVIEME SESSION**

INTRODUCTION

1. Le Comité permanent des programmes et des finances s'est réuni les 1^{er} et 2 novembre 2011 au Palais des Nations à Genève pour sa neuvième session. Il a tenu trois séances, présidées par M. Idriss Jazaïry (Algérie).

2. Les Etats Membres ci-après étaient représentés : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bolivie (Etat plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Libye, Lituanie, Madagascar, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe¹.

3. Les Etats Membres ont accédé à la demande de la présidence polonaise de l'Union européenne (UE) d'autoriser un représentant de l'Union européenne à participer à l'examen des points 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12 et 14 de l'ordre du jour.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le Comité permanent a adopté l'ordre du jour reproduit à l'annexe II.

II. DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL

5. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux participants à la neuvième session du Comité permanent et, à l'aide d'une présentation PowerPoint, a résumé les points saillants de sa déclaration, dont le texte est intégralement reproduit à l'annexe III.

III. RAPPORT DU PRESIDENT SUR SA VISITE A L'OIM PAKISTAN

6. Le Président a rendu compte de la visite qu'il avait effectuée à l'OIM Pakistan du 9 au 11 août 2011, en application de la recommandation du Conseil invitant le Président à observer les activités de l'OIM sur le terrain. A cette occasion, il avait rencontré le personnel de l'OIM déployé sur le terrain, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'assistance au

¹ Voir la liste des participants à l'annexe I.

Pakistan, le Ministre fédéral des Etats et des régions frontalières, le Président de l'Autorité nationale de gestion des catastrophes, le Secrétaire général adjoint du Ministère des affaires étrangères chargé des Nations Unies et de la coordination économique, ainsi que le Directeur général du Bureau de l'émigration et de l'emploi outre-mer. Le rapport détaillé de sa visite avait été mis à la disposition de l'ensemble des Etats Membres.

7. Le représentant du Pakistan a accueilli avec satisfaction le rapport détaillé du Président sur sa visite au bureau de l'OIM dans son pays. Il a indiqué que, depuis peu, une dynamique positive était à l'œuvre au Pakistan dans le sens d'un renforcement des cadres juridiques et institutionnels relatifs aux droits de l'homme et à d'autres questions clés. Il y avait lieu d'espérer que le soutien de longue haleine apporté par l'OIM à son pays déboucherait également sur une meilleure intégration, dans les politiques nationales, de questions telles que la préparation aux situations d'urgence et aux catastrophes, le retour et la réintégration des réfugiés ou la protection des migrants. Les relations entre le Pakistan et l'OIM étaient fondées sur des valeurs communes et des objectifs identiques. Elles avaient été considérablement renforcées par l'aide apportée par l'OIM après le tremblement de terre et les inondations qui avaient frappé le Pakistan ces dernières années. Le Pakistan espérait que la coopération avec l'Organisation se poursuivrait, et soutenait sans réserve ses initiatives prises dans le cadre de l'approche sectorielle ainsi que sa réforme budgétaire en cours.

8. Le Directeur général a remercié le Président pour son rapport, et d'avoir mentionné certaines questions fondamentales qui feraient partie intégrante de discussions futures concernant non seulement le Pakistan, mais l'Organisation dans son ensemble, y compris ses relations avec les Nations Unies, les moyens de surmonter les difficultés à obtenir un soutien et des ressources dans des situations d'après-conflit, et les modalités permettant aux migrants de retourner dans leur pays d'origine avec l'assurance de perspectives d'avenir correctes et d'une qualité de vie satisfaisante. Les visites effectuées par le Président dans des pays comme le Pakistan permettaient de se faire une meilleure idée des domaines dans lesquels l'Organisation obtenait de bons résultats et de ceux dans lesquels des améliorations pouvaient être faites.

IV. REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2011

9. Le Comité permanent était saisi du document intitulé Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2011 (MC/2316), qui devait être examiné conjointement avec le Programme et Budget pour 2011 (MC/2297) et la Révision du Programme et Budget pour 2011 (MC/EX/710).

10. L'Administration a indiqué que la partie administrative du budget était restée inchangée à 39 388 000 francs suisses, mais que la partie opérationnelle du budget avait augmenté, passant de 940,4 millions de dollars E.-U. à 1,3 milliard de dollars E.-U. depuis la parution du document MC/EX/710. Cette augmentation était essentiellement due à un accroissement significatif des niveaux d'activités déployées au titre de la gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise, et de la thématique migration et développement. Le montant prévisionnel des revenus discrétionnaires était resté maintenu à 43,7 millions de dollars E.-U., conformément à la décision des Etats Membres de l'estimer sur la base d'une moyenne triennale.

11. Le Comité permanent a recommandé que le Conseil prenne note de la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2011 (MC/2316).

V. RAPPORT DE SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS ASSIGNEES RESTANT DUES A LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

12. L'Administration a présenté le document intitulé Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCPF/65). Depuis septembre 2010, le montant total des contributions assignées restant dues avait augmenté de 306 693 francs suisses, pour passer à 5 563 525 francs suisses. Des paiements avaient été effectués par la République dominicaine, la République islamique d'Iran et le Nigéria qui, de ce fait, ne tombaient plus sous le coup de l'article 4 de la Constitution, tandis que 18 Etats Membres restaient débiteurs de leurs contributions assignées depuis deux années ou plus et étaient, de ce fait, visés par les dispositions de l'article 4. Un plan de paiement avait été conclu avec l'Arménie, ce qui portait à neuf le nombre d'Etats Membres ayant conclu un plan de ce genre.

13. Un Etat Membre a salué l'attachement à l'Organisation manifesté par les Etats Membres qui avaient effectué des paiements, et a félicité le Directeur général pour les efforts qu'il déployait à cet égard, ainsi que pour son objectif ambitieux de régler l'ensemble des arriérés à la fin de 2012.

14. Le Directeur général s'est déclaré surpris de voir que, malgré tous les efforts entrepris, la situation avait empiré. L'Administration ne voulait pas que la question du règlement des arriérés pèse sur ses relations avec les Etats Membres, mais elle ne pouvait ignorer cette question. Les pays qui étaient débiteurs de leurs contributions depuis deux années ou plus ne faisaient que se pénaliser eux-mêmes, en se privant ainsi de l'accès à la deuxième ligne de crédit du Fonds 1035. Un plan de paiement était un moyen possible de régler les arriérés. Des discussions étaient en cours avec plusieurs pays à ce sujet. Il avait l'intention de continuer à suivre personnellement cette question.

15. Le Comité permanent a pris acte des efforts consentis par certains Etats pour s'acquitter de leurs contributions assignées restant dues ou pour se conformer à un plan de paiement, a pris note de la situation avec grande préoccupation, a incité les Etats Membres en retard de paiement à tout mettre en œuvre pour régler leurs contributions dans les meilleurs délais, et a plus particulièrement engagé ceux qui étaient débiteurs de leurs contributions depuis deux années consécutives ou plus à les régler intégralement ou à conclure un plan de remboursement avec l'Administration auquel ils se conformeraient.

VI. PROGRAMME ET BUDGET POUR 2012

16. L'Administration a attiré l'attention sur les points essentiels du document intitulé Programme et Budget pour 2012 (MC/2317). La partie administrative du budget pour 2012, qui serait le premier exercice complet depuis la mise en place de la nouvelle structure, était restée inchangée à 39 880 000 francs suisses sur la base du principe de croissance nominale zéro. Les paragraphes 169 à 180 du document présentaient les besoins et services essentiels que l'Administration ne pouvait pleinement assurer faute d'un financement suffisant.

17. La partie opérationnelle du budget avait été établie sur la base des contributions escomptées, comme par le passé, et avait été estimée à 615,4 millions de dollars E.-U., ce qui représentait un léger recul par rapport au budget initial des opérations pour 2011. Cependant, il était probable que ce montant soit au moins deux fois plus élevé à la fin de 2012. Les revenus discrétionnaires avaient été projetés à 46,7 millions de dollars E.-U. en 2012, en application de la formule de la moyenne triennale prescrite par le mécanisme de réserve de revenus discrétionnaires approuvé par les Etats Membres. Comme les années précédentes, une partie des revenus discrétionnaires servirait à financer des projets dans les Etats Membres en développement et dans ceux dont l'économie est en transition, la redevance de l'OIM au titre de sa participation aux mécanismes de sécurité des Nations Unies, ainsi que des mesures relatives à la sécurité du personnel de l'OIM.

18. Dans l'ensemble, les Etats Membres se sont déclarés satisfaits du document de Programme et Budget, qui était clair et transparent et s'améliorait d'année en année.

19. Plusieurs Etats Membres ont remercié l'Administration de continuer à appliquer le principe de croissance nominale zéro à la partie administrative du budget, témoignant ainsi sa solidarité avec les Etats Membres confrontés à une crise financière et économique et à une réduction des dépenses publiques. Certains ont néanmoins reconnu que cette mesure n'était pas sans conséquences pour les activités futures de l'Organisation, invoquant les défis qui se posaient dans le domaine des interventions d'urgence, ou les incidences potentielles sur les pays en développement, ou encore les effets sur les activités de l'OIM destinées aux migrants de courte durée, qui étaient particulièrement touchés par la crise.

20. Le Directeur général a fait observer que, durant la première année de son mandat, les discussions tendues sur la croissance nominale zéro et la croissance réelle zéro lui avaient parues disproportionnées par rapport aux sommes d'argent en jeu, si bien qu'il avait préféré ne pas rouvrir ce débat. Il n'en restait pas moins que l'Organisation continuait à avoir des besoins que le budget de base ne pouvait financer. Il existait plusieurs solutions pour remédier à cette situation. La première consistait à verser des contributions sans affectation spéciale, qui offraient un maximum de flexibilité. Ensuite, les Etats Membres débiteurs de leurs contributions pouvaient s'acquitter de leurs arriérés. La troisième solution consistait à faire en sorte que les amendements à la Constitution soient ratifiés, ce qui soulagerait l'OIM des dépenses liées, par exemple, à la réunion annuelle du Comité exécutif. Une quatrième solution consistait à ajouter les contributions assignées des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget, comme le recommandait le Groupe de travail sur la réforme budgétaire. Par ailleurs, les gouvernements hôtes pouvaient prendre en charge les dépenses liées aux locaux et au personnel local des bureaux de pays de l'OIM, comme l'avait récemment fait la Mongolie. Les gouvernements pouvaient aussi parrainer les services d'un expert associé pendant un an ou deux. Enfin, il était indispensable d'interpréter et d'appliquer avec un maximum de flexibilité la formule de la moyenne triennale utilisée pour la projection des revenus discrétionnaires.

21. En réponse aux questions de certains participants, la Directrice générale adjointe a expliqué que si le Bureau spécial de liaison à Addis Abeba n'était pas mentionné dans la partie administrative du budget, c'était parce que l'Ethiopie n'était pas encore un Etat Membre. Cependant, il figurait dans la structure de base, ainsi qu'à l'annexe III du Programme et Budget. Elle a précisé, en outre, que les ressources correspondant à la fonction de coordination étaient inscrites au budget des bureaux régionaux et non pas à celui du bureau de pays pertinent, car les ressources affectées à cette fonction étaient attribuées aux bureaux régionaux.

22. Une délégation a fait observer que trois pays seulement versaient des contributions sans affectation spéciale au budget des opérations, alors même que de telles contributions amélioreraient la flexibilité de l'Organisation, permettant d'affecter sans délai les ressources là où elles étaient absolument nécessaires, et d'abaisser les coûts de transfert. Avec deux autres délégations et le Président, elle a instamment invité tous les Etats Membres à verser des contributions sans affectation spéciale.

23. Une délégation a voulu savoir pourquoi, alors que le budget des opérations était légèrement inférieur à celui de 2011, il était néanmoins prévu que les revenus discrétionnaires soient plus élevés. Une autre a suggéré que les futurs documents de Programme et Budget indiquent le montant de la réserve de revenus discrétionnaires et les modalités d'affectation des intérêts créditeurs, d'autant que le plafond de 10 millions de dollars E.-U. serait probablement vite atteint, et que les Etats Membres seraient amenés à prendre une décision sur ce qu'ils allaient faire de l'excédent. Elle a également demandé qu'une ventilation soit donnée des 7,6 millions de dollars E.-U. de revenus discrétionnaires réservés à la sécurité du personnel.

24. L'Administration a rappelé que le montant réel des revenus discrétionnaires générés au cours de l'exercice était proportionnel à l'accroissement du budget des opérations, et qu'en 2012, il pourrait fort bien dépasser les 46,7 millions de dollars E.-U. prévus. Tout excédent serait versé dans la réserve de revenus discrétionnaires, qui était plafonnée à 10 millions de dollars E.-U.. Une fois que ce montant serait dépassé, des propositions devraient être formulées quant à l'utilisation des sommes excédentaires. A ce jour, la réserve affichait un solde qui se situait entre 4 et 5 millions de dollars E.-U.. Au rythme actuel des choses, elle continuerait probablement à augmenter au cours des années à venir. L'Administration pouvait fournir des informations à cet égard dans le Programme et Budget, dans les réactualisations succinctes ainsi que dans le rapport financier. Quant au montant affecté à la sécurité du personnel, il pouvait être ventilé comme suit : environ 80 %, soit 6 679 000 dollars E.-U., représentaient la contribution de l'OIM au budget du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS). Les 879 000 dollars E.-U. restants servaient à couvrir les dépenses engagées pour la sécurité des bureaux, les agents de sécurité et les évacuations.

25. En réponse à la question de savoir si, comme indiqué dans le document MC/2317, seule une infime partie du personnel de l'OIM travaillait effectivement au Siège, l'Administration a confirmé qu'environ 97 % de son personnel était affecté à des structures hors Siège. Cependant, les centres administratifs de Manille et de Panama étant en réalité des annexes du Siège, les effectifs du Siège se situaient entre 4 et 5 % si l'on incluait les membres du personnel travaillant à Manille et à Panama. Cette situation était conforme à la nature de l'action de l'OIM axée sur les opérations à l'échelle locale.

26. Une délégation, relevant que plus de 50 % des ressources mobilisées étaient affectées à des activités mises en œuvre dans des situations d'urgence, a voulu savoir si d'autres secteurs étaient, de ce fait, négligés, et comment l'Administration comblait les lacunes éventuelles.

27. Le Directeur général a répondu que les situations d'urgence concentraient effectivement une part importante des activités menées par l'Organisation ces dernières années. Il était fondamental, selon lui, de faire en sorte que les donateurs reconnaissent l'importance de la phase de transition, entre la situation d'urgence et le redressement et la stabilité après le conflit.

28. En réponse à des demandes émanant de participants, l'Administration a accepté de présenter dans les futurs documents de Programme et Budget un tableau comparant les contributions volontaires escomptées à la partie opérationnelle du budget d'une année à l'autre. Le Programme et Budget pour 2012 ne contenait pas d'informations sur le personnel détaché auprès d'autres organisations internationales car, actuellement, il n'y en avait pas.

29. Le Comité permanent a pris note du Programme et Budget pour 2012 reproduit dans le document MC/2317, et a recommandé que le Conseil approuve les parties administrative et opérationnelle du budget s'élevant, respectivement, à 39 388 000 francs suisses et à 615,4 millions de dollars E.-U..

VII. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REFORME BUDGETAIRE

30. Le Président, qui présidait aussi le Groupe de travail sur la réforme budgétaire, a présenté le document intitulé Groupe de travail sur la réforme budgétaire – Rapport (SCPF/66). Depuis son dernier rapport au Comité permanent, en mai 2011, le Groupe de travail avait tenu deux réunions, le 29 juin et le 27 septembre 2011, au cours desquelles il avait examiné des propositions relatives à d'autres sources de financement, étudié la possibilité de créer un mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires, et créé un groupe de rédaction chargé d'examiner les résolutions et mécanismes budgétaires existants afin de les actualiser et de les fusionner. Le groupe de rédaction devait procéder à cet examen d'une manière neutre, en s'inspirant des pratiques suivies dans des organisations analogues. Il se réunissait régulièrement, et prévoyait d'achever son examen au début de 2012, ce qui permettrait au Groupe de travail de soumettre sa recommandation, probablement un document contenant et actualisant les résolutions et mécanismes existants regroupés dans une résolution d'ensemble, à la dixième session du Comité permanent en mai 2012.

a) Création d'un mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires

31. L'Administration a présenté le document intitulé Création d'un mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires (SCPF/67/Rev.1), qui contenait un projet de résolution énonçant les principes directeurs applicables au fonctionnement du mécanisme, et établissant un solde initial cible de 30 millions de dollars E.-U.. Conformément aux suggestions faites lors des consultations informelles du 20 octobre 2011, ce projet de résolution précisait que le mécanisme serait évalué tous les trois ans, et que les intérêts cumulés seraient portés à son crédit.

32. Plusieurs Etats Membres ainsi que le représentant de l'UE se sont déclarés favorables à la création du mécanisme. Trois Etats Membres ont évoqué le rôle joué par l'OIM pendant la crise en Libye pour évacuer les migrants et garantir leur retour en toute sécurité dans leur pays d'origine, tandis qu'un quatrième a estimé que le mécanisme était essentiel pour permettre à l'OIM de répondre à de telles situations d'urgence migratoires à l'avenir. Un autre Etat Membre a fait observer qu'il servirait à faire la soudure entre le moment où les donateurs s'engageaient à verser des fonds et celui auquel ceux-ci étaient reçus, et qu'il encouragerait un accroissement des contributions volontaires. Une délégation a rappelé que, dans sa déclaration adoptée en avril 2011, la quatrième Conférence ministérielle du Processus consultatif régional sur l'emploi outre-mer et la main-d'œuvre contractuelle intéressant les pays d'origine en Asie (Processus de Colombo) avait, elle aussi, préconisé la création d'un tel mécanisme.

33. Deux Etats Membres ont accueilli avec satisfaction la proposition visant à évaluer le mécanisme tous les trois ans. Un autre a souligné que le paragraphe 2 de la résolution précisait que « Le Mécanisme doit être alimenté par des contributions volontaires de donateurs aussi divers que possible », et que le paragraphe 17 du document intégrait « les pays d'origine des migrants » dans la communauté des donateurs.

34. Un autre Etat Membre, sans s'opposer à la création du mécanisme, a souligné que celui-ci devait être alimenté sur une base strictement volontaire. Il a demandé, ainsi qu'un deuxième Etat Membre, si les contributions affectées à une intervention particulière par des pays qui ne souhaitaient pas abonder le mécanisme serviraient à réapprovisionner celui-ci, et a suggéré par souci de clarté de modifier le paragraphe 4 du projet de résolution comme suit : « [...] dès réception des contributions des donateurs ayant donné un accord formel pour ce faire, [...] ».

35. Le Directeur général a précisé que la raison d'être de ce mécanisme était de régler les problèmes de trésorerie. Les fonds affectés à une opération spécifique serviraient uniquement à rembourser les montants déboursés pour celle-ci, et figureraient dans les comptes en tant que contribution à ladite opération. La Directrice générale adjointe a ajouté qu'il fallait établir une distinction entre deux sortes de contributions : celles destinées spécifiquement au mécanisme, et celles destinées à une opération d'urgence. Dans les faits, le mécanisme « prêterait » de l'argent à l'OIM pour qu'elle puisse lancer une opération, mais les contributions affectées à une opération particulière ne serviraient pas à alimenter le mécanisme. Lorsque l'Administration collecterait des fonds pour le mécanisme, elle demanderait des contributions spécifiquement versées à cette fin.

36. Un représentant de l'Union européenne a indiqué que, si l'UE était favorable à la création du mécanisme, son règlement financier lui interdisait de l'alimenter directement. C'est pourquoi, elle soutenait les activités de l'OIM au cas par cas. L'Union européenne était prête à engager des discussions sur d'éventuels accords de coopération lorsque le mécanisme serait mis en œuvre. Elle souhaitait recevoir une évaluation de l'action menée par l'OIM durant la crise en Libye, qui pourrait constituer une bonne base pour des consultations informelles sur des accords de coopération et de coordination entre le nouveau mécanisme et ceux qui existaient déjà.

b) Adjonction des contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget

37. L'Administration a présenté le document intitulé Adjonction des contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget (SCPF/68), qui avait deux annexes : un projet de résolution pour examen par le Comité permanent, et une simulation pour 2012 et 2013 de la contribution assignée à chaque Etat si les contributions assignées dues par les neuf Etats qui avaient demandé à adhérer à l'Organisation à ce moment étaient ajoutées à la partie administrative du budget.

38. Une délégation a dit qu'après consultation avec sa capitale, et après avoir formulé auparavant des objections, son pays ne ferait plus obstacle au consensus sur le projet de résolution, même s'il risquait de perdre le bénéfice de réductions potentiellement substantielles de sa contribution assignée à l'avenir.

39. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables au projet de résolution. L'une d'elles a estimé que l'adjonction des contributions des nouveaux Etats Membres était un moyen

indolore de dégager des fonds additionnels, à l'heure où l'Administration devait faire face à des contraintes budgétaires. Si certains Etats Membres ne bénéficieraient plus d'une réduction de leurs contributions assignées à mesure que de nouveaux pays rejoignent l'Organisation, comme cela avait été le cas par le passé, l'avantage ainsi perdu était minime en comparaison avec les fonds que recevrait l'Administration au fil du temps.

40. Une autre délégation a fait observer que les réductions des contributions assignées actuelles pourraient devenir plus importantes, selon les Etats Membres qui rejoignent l'Organisation. Elle craignait, par ailleurs, que la proposition d'ajouter les contributions assignées constitue, si elle était adoptée, un précédent pour d'autres organisations internationales. C'est pourquoi, elle a suggéré que les termes « ou ultérieurement » soient supprimés du paragraphe 1 du projet de résolution, et que la question soit réexaminée lors de réunions ultérieures du Groupe de travail. Cependant, si sa proposition n'obtenait pas un soutien suffisant, elle ne ferait pas obstacle au consensus.

41. Concernant cette proposition de suppression, deux délégations ont indiqué que le Groupe de travail n'avait pas voulu limiter le projet de résolution à 2012, étant donné que les avantages réels de cette mesure pour l'OIM ne se feraient sentir qu'ultérieurement, après l'adhésion d'autres pays.

42. Le Président a souligné que les Etats Membres ne devraient pas être excessivement préoccupés par le barème des quotes-parts actuel de l'OIM, qui était progressivement aligné sur celui des Nations Unies. Les quotes-parts des Etats Membres correspondraient exactement à celles en vigueur aux Nations Unies dès que l'OIM compterait autant d'Etats Membres que l'Organisation des Nations Unies.

43. Une délégation a fait remarquer que le Groupe de travail avait été initialement créé pour trouver un moyen de résorber l'énorme fossé entre le budget administratif (environ 40 millions de francs suisses) et les dépenses réelles de la structure de base (plus de 80 millions de francs suisses) qui, pendant un certain nombre d'années, avait été comblé par les revenus discrétionnaires. Il y avait lieu d'espérer que le Groupe de travail parviendrait à atteindre cet objectif initial. Le Directeur général était d'accord, relevant que l'Administration était reconnaissante du travail réalisé à ce jour, notamment des deux propositions et projets de résolution, mais que le problème fondamental du financement de la structure de base subsistait.

44. Le Comité permanent a pris note du document intitulé Groupe de travail sur la réforme budgétaire – Rapport (SCPF/66). Il a recommandé que les documents intitulés Création d'un mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires (SCPF/67/Rev.1) et Adjonction des contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget (SCPF/68) ainsi que les projets de résolution correspondants soient soumis au Conseil pour approbation et adoption à sa centième session, en décembre, étant entendu qu'une décision visant à ajouter les contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget n'était pas censée créer un précédent pour d'autres organisations internationales.

VIII. INFORMATIONS ACTUALISEES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME STRUCTURELLE DANS LES BUREAUX EXTERIEURS

45. Présentant le document intitulé Aperçu général de la mise en œuvre de la réforme structurelle (SCPF/73), la Directrice générale adjointe a déclaré que la réforme structurelle avait été mise en place selon le calendrier prévu, et que des précisions étaient actuellement apportées aux attributions des nouvelles structures. Des comités régionaux et mondiaux de coordination avaient été créés. Au Siège, le Comité de coordination de la gestion et le Comité de formulation et de coordination des politiques s'étaient déjà réunis, tandis qu'au niveau régional, les comités régionaux de formulation et de coordination des politiques s'étaient soit récemment réunis, soit étaient sur le point de le faire.

46. Maintenant que la nouvelle structure était en place, le Siège procédait désormais aux tâches suivantes : déterminer les tendances et les défis de la migration à l'échelle mondiale ; élaborer des normes ; orienter les politiques ; et élaborer des stratégies mondiales. Des spécialistes au Siège apportaient un soutien de première ligne aux bureaux régionaux, et assuraient un contrôle de certains secteurs de services à l'échelle mondiale, ainsi qu'un contrôle de la qualité. La nécessité d'améliorer l'évaluation des activités et des connaissances était reconnue de longue date, et ces tâches avaient également été attribuées au Siège.

47. La fonction d'approbation des projets était actuellement transférée aux bureaux régionaux. Ceux-ci étaient chargés, en outre, de fournir un soutien de première ligne et des conseils aux bureaux de pays situés dans leur région respective, et de les superviser ; d'effectuer des collectes de fonds ciblées ; et de cerner les tendances et les défis migratoires à l'échelle régionale. Les comités régionaux de formulation et de coordination des politiques étaient censés leur fournir une aide dans certains de ces domaines.

48. Il était fondamental d'assurer et de préserver la cohérence à l'intérieur de cette nouvelle structure décentralisée. Quatre outils avaient été élaborés à cette fin. Le premier, le Manuel des projets de l'OIM, était pratiquement prêt pour la publication en anglais, tandis que les versions française et espagnole étaient attendues pour mars-avril 2012. Conformément à la stratégie d'élaboration des projets axée sur les résultats préconisée par les Etats Membres, il contiendrait des modèles et des outils pour chacune des étapes du cycle du projet de l'OIM. Le deuxième outil, à savoir des lignes directrices thématiques et des procédures normalisées, était destiné à soutenir les procédures énoncées dans le Manuel et à garantir leur mise en œuvre cohérente. Le troisième élément était la formation dispensée à tous les niveaux de l'Organisation. Le personnel international des bureaux régionaux avait assisté à une première session de formation en septembre à Istanbul, dont le but avait été de dispenser des connaissances théoriques et pratiques sur les nouveaux outils et procédures, ainsi que de préciser les rôles et les responsabilités des bureaux régionaux, des bureaux de pays et du Siège. Il était prévu de former les personnes occupant des postes clés très rapidement en 2012. Les capacités de formation au Siège étaient en cours de développement et, d'ici la fin de l'année, entre 25 et 30 membres du personnel seraient en mesure de former leurs collègues à l'utilisation du Manuel. Les collègues ayant bénéficié de la formation étaient chargés d'assurer l'instruction du personnel des bureaux régionaux et des bureaux de pays dans leur propre langue et de manière ciblée.

49. Le système PRISM de gestion de l'information qui était en place concernait les finances, et était en cours de développement pour englober les ressources humaines, mais il ne s'appliquait pas à la gestion des projets. C'est pourquoi, le quatrième outil serait le Système de gestion de l'information sur les projets (PIMS), dont l'objectif général était double : mettre en

place un dispositif à l'échelle de l'OIM qui facilite l'utilisation de toutes les procédures et de tous les outils énoncés dans le Manuel des projets, et favoriser le partage des connaissances et l'apprentissage continu dans tous les bureaux extérieurs. En outre, le système PIMS répondrait aux besoins des Etats Membres et des donateurs concernant la saisie cohérente et systématique des résultats, et l'évaluation et l'analyse des programmes et des projets de l'OIM. Une plateforme technique avait été recommandée sur la base des conclusions d'une évaluation interne des besoins de l'Organisation et de ses outils et capacités internes, d'une évaluation externe réalisée par une société de conseil, et d'échanges avec d'autres institutions, dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF et les Volontaires des Nations Unies. Le système PIMS serait mis en œuvre en deux étapes distinctes, suivies chacune d'une évaluation et d'un rapport présenté aux Etats Membres. Le budget exceptionnel de mise en œuvre de la réforme structurelle de 2,5 millions de dollars E.-U. ne couvrant pas les dépenses liées à la mise en œuvre du système PIMS, l'Administration avait entrepris d'élaborer une proposition de financement pour soumission aux donateurs.

50. Une délégation a estimé que le système PIMS aiderait les donateurs à intervenir par l'intermédiaire de leurs représentations locales, telles que les ambassades, s'il permettait de faire des demandes de financement à l'aide de modèles normalisés. Cependant, elle a mis en garde contre d'éventuels problèmes, tels que les coûts de mise en œuvre imprévisibles, les difficultés à faire fonctionner le système au niveau de l'utilisateur final, ou encore le risque d'accabler le personnel des structures extérieures de tâches administratives additionnelles. Elle a demandé s'il existait toujours, dans des pays où l'OIM avait mené à terme ses opérations, des bureaux extérieurs qui travaillaient sur des projets extérieurs au mandat de l'Organisation.

51. La Directrice générale adjointe a répondu que le système PIMS ne devrait pas créer un fardeau administratif supplémentaire, dans la mesure où les bureaux de pays et les bureaux régionaux s'occupaient déjà de l'élaboration des projets, même si cela se faisait sur la base de documents Word, un format relativement inefficace qui ne permettait pas de produire des données comparables ou un système de connaissances largement accessible. Le système PIMS était conçu pour faciliter le travail des bureaux de pays tout en permettant au Siège de surveiller l'exécution des tâches des bureaux régionaux. Les coûts n'excéderaient pas considérablement celui des licences existantes. La réforme structurelle empêcherait l'approbation de projets marginaux, étant donné que le cadre mis en place par le Manuel, les procédures normalisées et les lignes directrices énonceraient clairement les limites à l'intérieur desquelles les bureaux régionaux pourraient approuver les projets.

52. Le Comité permanent a pris note du document intitulé Aperçu général de la mise en œuvre de la réforme structurelle (SCPF/73).

IX. ECHANGE DE VUES SUR LES THEMES PROPOSES PAR LES MEMBRES

a) La migration de retour et l'OIM

53. Présentant le document intitulé La migration de retour (SCPF/72), l'Administration a souligné que dans le monde actuel, la plupart des pays étaient simultanément pays d'origine, d'accueil et de transit. De plus en plus, les migrants restaient dans les pays de transit, temporairement ou non. Il appartenait à chaque gouvernement de déterminer à quelles étapes du cycle migratoire son pays était touché par la migration de retour.

54. Le document analysait les différents types de migration de retour, ainsi que les stratégies à mettre en œuvre pour chacun d'eux. En ce qui concernait le retour volontaire assisté ou le rapatriement librement consenti, il était important que la décision de migrer soit personnelle et repose sur des informations actualisées sur le pays d'origine. En outre, l'aide à la réintégration devait être adaptée aux besoins individuels, et être durable et liée au développement local. Le retour de nationaux qualifiés supposait de recruter de manière ciblée et de placer des candidats dans une perspective de développement local. L'OIM œuvrait main dans la main avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour assurer le rapatriement librement consenti de réfugiés, organisant le voyage et fournissant un soutien médical, ainsi qu'un soutien à l'accueil et à la réintégration dans la mesure du possible. L'aide à l'évacuation, apportée pour quitter les zones de danger imminent, comprenait des examens médicaux, le transport et, surtout, un soutien particulier aux migrants vulnérables. L'aide à la réintégration après l'arrivée était destinée aux migrants dont le retour était décidé par les gouvernements hôtes : l'assistance de l'OIM pouvait revêtir la forme d'un accueil humanitaire et d'une aide à la réintégration individualisée, mais uniquement au terme du processus d'expulsion.

55. Le renforcement des capacités était au cœur des activités de l'OIM relatives à la migration de retour. L'OIM collaborait avec les gouvernements des pays d'accueil et d'origine, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales. L'existence d'un réseau mondial jouait un rôle fondamental dans la fourniture de l'aide aux migrants de retour. L'OIM avait commencé à fournir une aide au retour volontaire et à la réintégration dans le contexte d'activités opérationnelles. Aujourd'hui, ses plus de trente années d'expérience lui permettaient de savoir comment les différents acteurs pouvaient faciliter le processus, et elle avait élaboré diverses stratégies de renforcement des capacités dans les pays où il n'existait pas d'approche systématique de la migration de retour.

56. Le lien entre la réintégration et le développement devrait inciter les Etats Membres de l'OIM à accorder une place plus importante à la migration de retour. Dans le monde actuel, les migrants de retour, et notamment les nationaux qualifiés, faisaient partie intégrante d'un processus quasi circulaire dans lequel le retour temporaire constituait un instrument de développement particulièrement solide, inversait l'exode des cerveaux et permettait de combler les pénuries de main-d'œuvre. Le respect des droits humains des migrants de retour jouait un rôle déterminant dans la réussite et la viabilité du retour dans le pays d'origine.

57. L'OIM s'occupait de retours volontaires dans plus de 140 pays, en collaboration avec les gouvernements et la société civile et en partenariat avec les Nations Unies, le HCR, l'UNICEF et d'autres. Il était fondamental que la migration de retour fasse partie intégrante de la gestion des migrations et des politiques migratoires, et que les dispositifs de retour soient fondés sur des paramètres relatifs à la gestion des migrations. Les migrants dont les droits humains étaient respectés à leur retour étaient capables d'être les acteurs du processus de réintégration qui, dans ces cas, avait plus de chance d'être couronné de succès. Les partenariats et le dialogue permettaient d'obtenir un important taux de réussite, non seulement en ce qui concernait la manière dont les migrants vivaient le processus, mais aussi du point de vue de la viabilité du retour, quels que soient le pays d'origine et le pays de destination.

58. Le document a été jugé complet et très utile. Le représentant de l'UE a dit que l'OIM était un partenaire important, notamment pour mettre en œuvre les activités au titre de l'Approche globale sur la question des migrations. La délégation de la République tchèque a évoqué l'assistance apportée à son pays par le bureau de l'OIM à Prague. Deux orateurs ont

souligné l'importance de l'aide fournie par l'OIM en matière de conseils aux étrangers sur la migration de retour. Deux autres ont fait observer que la migration de retour contribuait à préserver la confiance, à l'échelle nationale, dans le système de gestion des migrations, tandis qu'un autre a ajouté que son pays cherchait à soutenir des programmes qui répondent aux besoins des migrants vulnérables. Plusieurs orateurs ont rappelé les avantages du retour volontaire, tandis qu'un autre a mentionné des discussions en cours sur l'ouverture d'un bureau régional d'appui à l'asile, probablement à Bangkok, dans le cadre de la Conférence ministérielle de Bali sur le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui s'y rapporte (Processus de Bali).

59. Une délégation a voulu savoir comment l'OIM pouvait aider les migrants à se réintégrer sans leur donner de l'argent. L'Administration a répondu que l'OIM préférait soutenir les personnes en les aidant à élaborer un plan de réinsertion dans leur société d'origine puis à le mettre en œuvre pendant six à douze mois, avant de leur fournir un soutien financier ciblé.

60. Le Directeur général a signalé que l'OIM effectuait entre 30 000 et 35 000 retours par an. Le programme de migration de retour de l'Organisation était fortement critiqué, mais il constituait une excellente solution de rechange pour les personnes comme pour les pays. Il a souligné l'importance du volet réintégration de ce programme qui, souvent, pesait de manière décisive sur l'issue de la migration de retour.

b) Le rôle de l'OIM dans les réponses humanitaires aux déplacements induits par des catastrophes naturelles

61. Présentant le document intitulé *Le rôle de l'OIM dans les réponses humanitaires aux déplacements induits par des catastrophes naturelles (SCPF/71)*, l'Administration a dit que l'OIM mettait à profit sa crédibilité institutionnelle, son savoir-faire et ses capacités locales depuis les années 1990 pour améliorer l'assistance apportée aux gouvernements en cas de déplacements massifs induits par des catastrophes naturelles. Tel avait été le cas, ces dernières années, lors du tsunami qui avait frappé l'Asie en 2004, du tremblement de terre en Haïti en 2010, et des inondations au Pakistan en 2010. A chaque fois, l'OIM avait fourni une aide multisectorielle à plus de deux millions de bénéficiaires.

62. Les activités menées par l'OIM en réponse à des catastrophes naturelles s'inscrivaient dans le cadre de l'approche sectorielle coordonnée par le Comité permanent interorganisations (IASC), au sein duquel l'OIM était l'organisation chef de file pour la coordination et la gestion des camps lors de catastrophes naturelles. A l'intérieur du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps, un réseau d'administrateurs de camp recensait et surveillait quotidiennement les besoins des personnes déplacées dans tous les secteurs. De la sorte, le groupe était particulièrement bien informé des dynamiques des déplacements, des intentions de mouvement, des besoins de protection et des obstacles aux solutions durables.

63. Pour améliorer le fonctionnement du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps, l'OIM s'est fixé comme objectifs prioritaires de perfectionner les systèmes de gestion des données et les outils de suivi des déplacements, de créer un fichier de formateurs nationaux dans les pays touchés par une catastrophe, de mettre en place des outils nationaux de suivi des déplacements, de créer des voies de communication fiables pour les personnes déplacées, et de développer les capacités aux fins de déploiement immédiat à l'échelle mondiale et nationale. Dans ce but, elle avait commencé à examiner ses outils et systèmes de gestion des déplacements en 2011, et envisageait de mettre sa matrice de suivi des

déplacements à disposition dans des situations d'urgence en 2012. Par ces mesures, l'OIM espérait, en définitive, faire évoluer l'action du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps, jusque-là réactive, vers un faisceau d'interventions plus proactives, systématiques et stratégiques. Un renforcement des mesures de préparation nationales, ainsi que des systèmes et des outils de gestion des données fiables permettraient, s'ils bénéficiaient d'un appui stratégique et d'un financement spécifique, de réduire les incidences de la migration forcée, d'améliorer visiblement la fourniture de l'aide humanitaire, et de contribuer à un développement durable.

64. Une délégation a remercié l'OIM pour l'aide fournie dans son pays lorsqu'il avait été touché par des catastrophes naturelles par le passé, et l'a encouragée à continuer d'améliorer ses activités à cet égard. Une autre a salué les efforts déployés par le Département des opérations et des situations d'urgence pour coordonner l'aide humanitaire à grande échelle dans son pays.

65. Une autre délégation s'est réjouie de voir que le document SCPF/71 insistait sur la nécessité de nouer de solides partenariats pour faire face aux déplacements de moyenne et grande ampleur au lendemain d'une catastrophe naturelle. Ainsi, la collaboration de l'OIM avec le HCR, l'année précédente, avait clairement mis en évidence qu'en travaillant main dans la main, les institutions obtenaient plus de résultats et étaient plus efficaces. En outre, comme le soulignait le document, il était important d'intégrer la préparation aux catastrophes dans les stratégies d'intervention d'urgence et de redressement. Etant donné que les catastrophes naturelles devenaient plus fréquentes et plus intenses, une préparation logistique et stratégique améliorerait la qualité des réponses et permettrait de sauver des vies. Une réponse efficace aux déplacements, et la protection des personnes déplacées jetaient les fondements d'un retour durable après une catastrophe. C'est pourquoi, le rôle de l'OIM dans les réponses humanitaires aux catastrophes naturelles était indissociable de son mandat premier, qui était d'intervenir dans le domaine de la migration.

66. La même délégation a voulu savoir comment l'OIM, en sa qualité de responsable d'un groupe sectoriel, intégrait dans ses activités les normes du projet Sphère, Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes, et lorsqu'elle s'employait à développer les capacités locales dans le cadre d'une stratégie de préparation aux catastrophes. Elle a également demandé comment elle développait les capacités des groupes et organisations à l'échelle locale. Ses activités dans ce domaine étaient-elles coordonnées avec les efforts de préparation aux catastrophes d'autres organisations et institutions internationales ?

67. Un Etat Membre a fait observer qu'en tant que chef de file du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps, l'OIM avait notamment pour tâche principale de recueillir, suivre et diffuser des informations sur les besoins de la population et les schémas de déplacement pendant toute la durée d'une crise. Il se réjouirait de recevoir régulièrement, de la part de l'OIM, des informations actualisées sur son expérience en matière de gestion des données, y compris sa matrice de suivi des déplacements.

68. Un autre Etat Membre a demandé quelle était l'expérience de l'OIM en matière de déplacements urbains par opposition aux déplacements nécessitant la création d'un camp, et quelle était son expérience dans des situations de catastrophes naturelles posant simultanément des problèmes de protection.

69. L'Administration a répondu aux questions l'une après l'autre. Les normes du projet Sphère faisaient partie des attributions essentielles de tous les administrateurs de camp. En ce qui concernait les partenariats, l'OIM avait parfaitement conscience qu'elle ne pouvait agir seule lors de catastrophes naturelles et qu'elle devait s'associer aux gouvernements et à d'autres institutions. A l'intérieur du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps, son partenaire principal était le HCR, qui était l'organisation chef de file pour la gestion des camps dans les situations de conflit. Là, comme ailleurs, l'OIM suivait une approche pragmatique et souple. Au Pakistan, par exemple, le coordonnateur des secours d'urgence lui avait demandé de diriger le groupe sectoriel des abris en raison des capacités dont elle disposait dans le pays. Etant donné que l'OIM ne pouvait diriger deux groupes sectoriels en même temps, elle avait demandé au HCR d'assumer la responsabilité du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps. En Côte d'Ivoire, en revanche, l'OIM et le HCR avaient codirigé le groupe sectoriel, bien qu'il se soit agi d'un conflit, simplement parce que l'OIM disposait dans le pays d'une expérience en matière de gestion des camps plus solide.

70. Pour ce qui était des déplacements urbains ou des populations déplacées à l'extérieur de camps, cette question avait été débattue peu de temps auparavant lors d'une réunion commune OIM/HCR sur la coordination et la gestion des camps. L'OIM avait acquis une certaine expérience dans ce domaine, par exemple au Zimbabwe et à Sri Lanka, et travaillait à l'intérieur d'un cadre coordonné par elle-même, le HCR et leurs partenaires du IASC. De nombreux gouvernements n'aimaient pas le mot « camp », et préféraient recevoir une aide visant à intégrer les personnes sans les installer dans des camps. L'OIM s'occupait de ces questions de concert avec ses partenaires, par l'intermédiaire du IASC et de l'OCHA.

71. S'agissant de la protection dans les camps – femmes exposées au risque de viol, par exemple, ou protection des enfants – l'Administration établissait une distinction entre les activités relevant de la coordination et de la gestion des camps (par exemple, la fourniture d'un éclairage suffisant), et les orientations vers des organisations détenant un mandat de protection, telles que le HCR, l'UNICEF ou le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, qui étaient en mesure de surveiller la situation des droits de l'homme dans les camps et d'intervenir le cas échéant.

72. En réponse à une question relative aux projets de l'OIM visant à améliorer la préparation nationale en formant les autorités, notamment les fonctionnaires de la protection civile, l'Administration a indiqué qu'une équipe de l'OIM se trouvait actuellement en Namibie où elle aidait des fonctionnaires locaux de la protection civile à faire face aux inondations². Des projets analogues de formation à la protection civile avaient été mis en œuvre au Pakistan, où l'OIM avait étroitement collaboré avec l'Autorité nationale de gestion des catastrophes, en Colombie, en Haïti et au Népal.

73. Le Comité permanent a pris note des déclarations de l'Administration et des observations des Etats Membres et du représentant de l'UE.

² Pour de plus amples informations voir la brochure *Camp Management in Practice. Camp Coordination and Camp Management Capacity-building Programme - Namibia Flood Response 2011*. OIM, Genève, 2011 ; disponible à l'adresse : www.iom.org.za/CCCMBookletSmall.pdf.

X. SOUTIEN AUX ETATS MEMBRES EN DEVELOPPEMENT ET A CEUX DONT L'ECONOMIE EST EN TRANSITION – FONDS 1035

74. L'Administration a présenté le document intitulé Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (Rapport d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011) (SCPF/69). Globalement, 6,6 millions de dollars E.-U. avaient été alloués à ce qu'il était convenu d'appeler le Fonds 1035 en 2011, dont 25 000 euros versés à la fin de 2010 par le Gouvernement de l'Italie et reportés sur 2011, et des contributions volontaires sans affectation spéciale versées par l'Autriche, la Belgique, la Hongrie et les Etats-Unis d'Amérique qui faisaient partie des revenus discrétionnaires.

75. Au 30 septembre, 81 % des fonds disponibles avaient été alloués à 25 projets nationaux et à 9 projets régionaux. Les fonds restants avaient été affectés à des projets précis, dans l'attente de la finalisation des descriptifs de projet. Le nombre de projets de migration et santé étant plus important que par le passé, le Fonds avait entrepris d'examiner les types de projets de migration et santé qui bénéficiaient d'un financement. Il s'efforçait d'allouer équitablement les crédits, non seulement entre les régions, mais aussi entre tous les secteurs de gestion des migrations. Il était en train d'examiner et de mettre en œuvre un certain nombre de recommandations qui avaient été faites dans la troisième évaluation réalisée par le Bureau de l'Inspecteur général de l'OIM.

76. Pour la suite, le Fonds devait faire face à des demandes de plus en plus lourdes, notamment parce que le nombre d'Etats Membres de l'OIM du monde en développement augmentait. Il examinait les moyens d'accroître sa visibilité, notamment en changeant de nom, et, ce faisant, d'élargir sa base de financement. Il espérait soumettre des propositions au Comité permanent en 2012.

77. Plusieurs Etats Membres ont attiré l'attention sur la fragilité de la base financière du Fonds. L'un d'eux, relevant que le financement du Fonds dépendait des contributions de quatre donateurs, a suggéré que le Groupe de travail sur la réforme budgétaire s'intéresse davantage au financement du Fonds 1035. Un autre a fait observer qu'il était illusoire de croire qu'une augmentation du budget des opérations se traduirait par une augmentation des revenus discrétionnaires et, par conséquent, par un accroissement des crédits disponibles pour le Fonds 1035. En fait, les crédits dont le Fonds pouvait disposer étaient, conformément au règlement régissant son administration, limités par le montant total des revenus divers, qui n'étaient pas certains d'augmenter et ne représentaient qu'une petite portion des revenus discrétionnaires.

78. L'Administration a ajouté que les pays en développement et ceux dont l'économie était en transition avaient tout particulièrement besoin d'aide en matière de gestion des flux migratoires en provenance, à l'intérieur et à destination de leur territoire. Le Fonds 1035 était le seul mécanisme offrant une aide dans ce domaine. Il était géré avec une très grande rigueur et, parce qu'il était fondé sur une collaboration étroite avec les Etats Membres intéressés en réponse à leur demande, il obtenait des résultats solides avec des montants relativement modestes. L'Administration espérait qu'un plus grand nombre d'Etats Membres soutiendraient le Fonds.

79. Le Directeur général a fait remarquer que le Fonds 1035 était le seul mécanisme dont disposait l'Organisation pour financer des projets qu'elle souhaitait mettre en œuvre elle-même. Etant donné les demandes croissantes auxquelles le Fonds était confronté – la plupart des dix pays qui avaient demandé à devenir membres en 2011 remplissaient les conditions requises

pour bénéficier d'un financement au titre des deux lignes de crédit – il envisageait, pour l'année à venir, de porter son niveau de financement à 10 millions de dollars E.-U..

80. Le Comité permanent a pris note du document intitulé Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (Rapport d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011) (SCPF/69).

XI. DECLARATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

81. Le Président du Comité de l'Association du personnel, s'adressant au Comité permanent des programmes et des finances pour la dernière fois, a indiqué qu'un nouveau Comité serait élu en janvier 2012. Il a rendu hommage à tous les membres du personnel de l'OIM, d'hier et d'aujourd'hui, sans oublier ceux qui avaient péri dans l'exercice de leurs fonctions.

82. Le Statut et le Règlement du personnel étaient la pierre angulaire des relations entre l'Administration et le personnel. Le nouveau Statut était entré en vigueur en mars 2011, tandis que le nouveau Règlement serait finalisé avant la fin du mandat du Comité actuel. Le nouveau Comité aurait principalement pour tâche de travailler avec l'Administration pour faire en sorte que ces dispositions soient strictement appliquées à tous, ce qui nécessiterait l'élaboration de mécanismes permettant de déposer des réclamations sans crainte de représailles.

83. Le Comité avait consacré l'essentiel de son temps au processus de restructuration et à la décentralisation vers les bureaux régionaux. A cet égard, il avait régulièrement fait part de ses préoccupations et de ses suggestions au Directeur général et à la Directrice générale adjointe, afin de réduire autant que possible les éventuelles conséquences négatives de la restructuration. Il convenait de féliciter l'Administration pour son esprit d'ouverture et sa souplesse. Le prochain Comité devrait collaborer étroitement avec elle pour évaluer les incidences des changements sur les performances du personnel et de l'Organisation.

84. Le Comité avait consacré énormément de temps au processus de rotation. Celui-ci devrait rester obligatoire, afin de donner à tous les membres du personnel la possibilité de travailler dans des lieux d'affectation difficiles et non difficiles. Malgré certaines difficultés initiales, le processus s'était amélioré grâce à l'expérience acquise et après évaluation des réactions des membres du personnel qui avaient été mutés au cours des deux premiers exercices. La grande majorité d'entre eux avaient fini par accepter leur nomination et avaient relevé de nouveaux défis professionnels. Le Comité était défavorable à la pratique consistant à demander au personnel de prendre un congé spécial sans traitement jusqu'à ce qu'un poste approprié devienne vacant.

85. En l'espace de dix ans, l'Organisation s'était considérablement développée et étendue, et sa gestion des ressources humaines demandait à être rationalisée. Des changements positifs et importants avaient été introduits au cours des deux années écoulées, surtout depuis la nomination du nouveau Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines. Cependant, le financement de base insuffisant et la pratique d'imputation des dépenses aux projets (« projectization ») servaient parfois d'excuse pour ne pas appliquer correctement le Statut et Règlement du personnel, notamment dans les bureaux extérieurs, où des abus étaient commis sans que la direction en soit informée. Le Comité avait soutenu le personnel intéressé et porté ces cas à la connaissance de la Division de la gestion des ressources humaines et du

Bureau des affaires juridiques au Siège. Il était indispensable d'améliorer la communication, de renforcer le contrôle de la gestion des ressources humaines, et d'élaborer de meilleurs outils pour informer le personnel et les supérieurs hiérarchiques de leurs droits et obligations afin de soutenir la politique de tolérance zéro du Directeur général face aux abus.

86. Parmi les autres activités du Comité, il a cité la publication de documents clés dans les trois langues officielles, et le soutien actif à la création d'associations locales du personnel dans différents bureaux extérieurs pour défendre les intérêts du personnel recruté localement.

87. Le Directeur général a remercié le Président du Comité de l'Association du personnel pour ses deux années de service. L'Administration et le Comité étaient attachés aux mêmes objectifs : assurer au personnel de l'OIM les meilleures conditions possibles de travail, de vie et d'emploi. Il a confirmé que l'Administration suivait une politique de tolérance zéro face au harcèlement sur le lieu de travail, ainsi qu'à l'exploitation et aux violences sexuelles, et a précisé que des politiques récemment adoptées s'attaqueraient à ces situations.

88. Il a admis que le modèle d'entreprise franchisé qui était celui de l'OIM pouvait peut-être se prêter à un traitement inéquitable du personnel. C'est pourquoi, il était de la plus haute importance que, depuis le Siège, l'Administration et le Comité veillent à l'application de normes de conduite mondiales. La Conférence des chefs de mission qu'il était prévu de tenir durant le premier semestre de 2012 contribuerait à la diffusion de ce message. S'il était inévitable que les conditions varient d'un pays à l'autre, il fallait néanmoins redoubler d'efforts pour soutenir le personnel national de l'Organisation, et en matière de parité et d'équilibre entre les sexes.

89. Il a rappelé les trois priorités qu'il s'était fixées au début de son mandat, à savoir les partenariats, l'adhésion pleine et entière des Etats Membres, et le professionnalisme du personnel. Il a remercié le Comité de porter à l'attention de l'Administration un certain nombre de cas qui se présentaient dans les bureaux extérieurs et d'aider à les résoudre, dans le droit fil des priorités qu'il avait énoncées. Il a également remercié le Comité pour son attitude particulièrement constructive et positive, et a assuré le nouveau Comité que l'Administration resterait animée d'un esprit constructif et d'ouverture.

90. Le Comité permanent a pris note de la déclaration du représentant du Comité de l'Association du personnel et des observations du Directeur général.

XII. RAPPORT D'ETAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

91. L'Administration a présenté le document intitulé Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes (SCPF/70), qui avait été rédigé à la demande des Etats Membres. Ce rapport énonçait les mesures prises à ce jour en réponse à chacune des recommandations du Vérificateur externe des comptes. L'Administration continuerait à œuvrer étroitement avec celui-ci en vue de parvenir à des normes de transparence et de contrôle interne les plus élevées possible.

92. Une délégation a remercié l'Administration d'avoir également mis à disposition le document intitulé *Update on the implementation of International Public Sector Accounting Standards (IPSAS) (CRP/35)*.

93. Le Comité permanent a pris note du document SCPF/70.

XIII. RAPPORT SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

94. L'Administration a présenté le document intitulé Rapport sur la gestion des ressources humaines (MC/INF/305), et a fourni des informations complémentaires sur la composition du personnel de l'OIM (y compris l'équilibre entre les sexes et entre les régions géographiques), sur les résultats obtenus par la Division de la gestion des ressources humaines en 2011, sur le perfectionnement et la formation du personnel, ainsi que sur la stratégie de ressources humaines pour la période 2012-2015.

95. La stratégie de ressources humaines était fondée sur une enquête du personnel faisant apparaître que 87 % des membres du personnel étaient fiers de travailler pour l'OIM et que, d'une manière générale, le personnel portait un regard positif sur les services transactionnels en ressources humaines, à savoir comment les contrats et les paiements étaient traités, mais qu'il avait globalement un avis négatif sur les services transformationnels, à savoir la gestion du personnel à long terme et les possibilités d'évolution des carrières. Les domaines dans lesquels des améliorations s'imposaient étaient notamment les suivants : l'évolution des carrières et la formation ; la planification des successions ; la gestion des performances ; l'harmonisation et la cohérence des processus et des politiques ; la transparence ; les processus de gestion du changement ; et les pratiques contractuelles. A la suite de l'enquête, un certain nombre de groupes de réflexion composés de membres du personnel du monde entier avaient examiné ces résultats et suggéré trois piliers stratégiques représentant les domaines sur lesquels la stratégie de ressources humaines de l'Organisation devait se concentrer jusqu'en 2015 : la gestion des talents ; un environnement porteur ; et l'harmonisation, tant au sein de l'Organisation qu'avec les Nations Unies et ses institutions spécialisées.

96. Plus généralement, les objectifs de l'Organisation pour 2012 et les années suivantes étaient les suivants : assurer l'adhésion à la stratégie de ressources humaines ainsi que sa mise en œuvre ; consolider la réforme structurelle ; améliorer le cadre des politiques ; augmenter les ressources (humaines et financières) pour appuyer les activités transformationnelles en ressources humaines ; accroître la diversité du personnel ; porter une attention plus grande aux services fournis au client au titre des services transactionnels ; poursuivre l'harmonisation des activités de formation avec les priorités organisationnelles ; s'attacher à nouer des partenariats avec des parties prenantes clés (internes et externes) dans le domaine de la gestion des ressources humaines ; et continuer à améliorer les conditions de service du personnel.

97. Pendant la période couverte par le rapport, la Division de la gestion des ressources humaines avait largement bénéficié de la coopération active du Directeur général et de la Directrice générale adjointe, ainsi que de ses échanges avec le Comité de l'Association du personnel. La Division était petite, mais elle était composée d'un personnel dévoué et, malgré des ressources financières limitées, elle avait obtenu de nombreux résultats.

98. Une délégation s'est déclarée satisfaite des efforts déployés par l'OIM dans le sens d'un équilibre entre les sexes parmi les membres de son personnel, tout en relevant que depuis cinq ans, le pourcentage de femmes était resté le même, se situant aux alentours de 40 %. Elle a

émis l'espoir que l'Organisation serait en mesure de mettre à exécution ses bonnes intentions et de parvenir à un meilleur équilibre entre les sexes à l'avenir.

99. L'Administration a dit que l'augmentation du nombre de femmes parmi les membres du personnel était un objectif que toutes les organisations, et plus particulièrement celles qui étaient présentes sur le terrain comme l'OIM, avaient des difficultés à atteindre. Ces dernières années, les lieux d'affectation qui avaient enregistré la plus forte croissance et dans lesquels il était plus qu'ailleurs nécessaire d'augmenter les effectifs étaient ceux qui se trouvaient dans des régions difficiles où, traditionnellement, il était plus malaisé d'attirer des femmes. En outre, selon les procédures de recrutement de l'OIM, les postes vacants étaient souvent pourvus en interne par des personnes déjà membres du personnel qui, à 58 %, étaient de sexe masculin. Etant donné que relativement peu de postes étaient affichés en externe, les possibilités de recruter des femmes et de combler le fossé entre hommes et femmes n'étaient pas très grandes. Les Etats Membres étaient encouragés à mettre à la disposition de l'OIM des experts associés de sexe féminin. En effet, grâce à l'expérience ainsi acquise, les experts restaient souvent au service de l'Organisation.

100. Une autre délégation a félicité l'OIM pour l'enquête du personnel qu'elle avait menée, qui avait fait apparaître un certain nombre d'aspects positifs. Il était encourageant de constater que l'OIM avait déjà entrepris de procéder aux améliorations qui avaient été recommandées par suite de cette enquête. Elle a demandé que l'exposé de l'Administration soit mis à la disposition de tous les Etats Membres.

101. L'Administration, répondant à une question d'un Etat Membre relative à la diminution du nombre de bureaux extérieurs, a dit qu'elle était la conséquence non pas d'une politique délibérée, mais de la nouvelle structure et de l'approche fondée sur l'imputation des dépenses aux projets auxquels elles se rapportent qui était appliquée aux activités sur le terrain. La tendance à long terme faisait apparaître une augmentation constante du nombre de bureaux extérieurs.

102. Le Président, s'exprimant en tant que représentant de l'Algérie, a relevé que s'il était louable que plus de 90 Etats Membres soient représentés parmi le personnel de l'OIM, cela ne signifiait pas pour autant que tous les pays étaient équitablement représentés. Il a estimé qu'il fallait continuer à faire des efforts pour réaliser la parité entre les sexes et parvenir à un équilibre géographique.

103. Le Comité permanent a pris note du document intitulé Rapport sur la gestion des ressources humaines (MC/INF/305).

XIV. SOIXANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'OIM

104. L'Administration a fait savoir que l'ordre du jour de la centième session du Conseil (5-7 décembre 2011) avait été affiché sur le site web de l'OIM, et que les autorités suisses organiseraient une réception pour célébrer le soixantième anniversaire de l'Organisation dans la soirée du 6 décembre. Cette session du Conseil serait marquée par une participation et un dialogue de haut niveau, plus de 25 ministres ayant confirmé leur présence à ce jour. Pour ceux qui ne seraient pas en mesure d'être présents, les faits marquants seraient diffusés sur la Toile.

105. Le Directeur général a précisé que pour que toutes les personnes qui le souhaitent puissent prendre la parole lors de la centième session du Conseil, et notamment les ministres qui seraient présents, le temps imparti pour les déclarations serait strictement limité.

106. L'OIM et le HCR avaient coordonné leurs dates de réunion de façon que les ministres se rendant à Genève puissent assister non seulement à la centième session du Conseil, mais aussi à la réunion ministérielle du HCR (7-8 décembre 2011). L'ordre du jour du Conseil avait aussi été adapté de manière à permettre aux participants qui le souhaitent d'assister à l'allocution d'ouverture du Haut-Commissaire.

107. Le Directeur général se réjouissait à la perspective de discussions approfondies sur l'avenir de l'OIM et de la migration, surtout dans le contexte des préparatifs en cours du deuxième Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui se tiendrait en septembre 2013.

XV. AUTRES QUESTIONS

108. Le Président a invité le Comité permanent à prendre note des contributions assignées proposées pour les dix Etats qui avaient demandé à devenir membres de l'Organisation, à savoir Djibouti (0,0011 %), le Tchad (0,0022 %), l'Ethiopie (0,0087 %), les Maldives (0,0011 %), le Guyana (0,0011%), Nauru (0,0011 %), les Comores (0,0011 %), Antigua-et-Barbuda (0,0022 %), le Saint-Siège (0,0011 %), et les Etats fédérés de Micronésie (0,0011 %).

109. Le Comité permanent a pris note des contributions assignées proposées.

110. Le Président a informé le Comité permanent qu'il faudrait élire des membres du Comité exécutif pour 2012-2013 à la prochaine session du Conseil. Il a instamment invité les Etats Membres à engager des consultations à l'avance pour que cette élection se déroule sans heurts et à l'informer de toute décision prise, en adressant une copie au Secrétariat des réunions.

111. En réponse à une demande d'un Etat Membre visant à changer l'ordre des places lors des sessions des organes directeurs pour éviter que ce soit toujours les mêmes délégations qui sont assises au premier rang de la salle de conférence, la Mongolie a été sélectionnée aléatoirement pour être l'Etat Membre par lequel commencerait l'attribution des places à la centième session du Conseil.



International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

9^{ème} session du Comité permanent des programmes et des finances

(1-2 novembre 2011)

Salle de conférence XVI
5^{ème} étage, Bâtiment A (Porte 15), Palais des Nations, Genève

Liste des participants

Nombre total de participants: 137

Nombre total de pages: 15 (celle-ci incluse)

MEMBERS**AFGHANISTAN****SALEHI Liaqat Ali, Mr.**

Permanent Mission of the Islamic Republic of Afghanistan
Third Secretary

ALBANIE**MILO Inid, Ms.**

Mission permanente de la République d'Albanie
Premier secrétaire

ALGÉRIE**JAZAÏRY Idriss, S.E. M.**

Mission permanente de la République algérienne démocratique
et populaire
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent

IGHIL Zakia, Mme

Mission permanente de la République algérienne démocratique
et populaire
Secrétaire diplomatique

ARGENTINA**CAVALERI Paulo Alejandro, Sr.**

Misión Permanente de la República Argentina
Consejero

AUSTRALIA**MATTHEWS John, Mr.**

Permanent Mission of Australia
Minister Counsellor (Immigration)

LING Phoebe, Ms.

Permanent Mission of Australia
Executive Officer (Immigration)

AUSTRIA**STROHAL Christian, H.E. Mr.**

Permanent Mission of Austria
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

JAMEK Eveline, Ms.

Permanent Mission of Austria
Counsellor

WURMBÖCK Maica, Ms.

Permanent Mission of Austria
Intern

AZERBAIJAN**ASADOV Ismayil, Mr.**

Permanent Mission of the Republic of Azerbaijan
First Secretary

SHIRINOV Rashad, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Azerbaijan
Attaché

MEMBERS

BANGLADESH

HANNAN Md. Abdul, H.E. Mr.

Permanent Mission of the People's Republic of Bangladesh
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

TALHA Khondker, Mr.

Ministry of Foreign Affairs, Dhaka
Director General

SOBHAN Nahida, Ms.

Permanent Mission of the People's Republic of Bangladesh
Counsellor

BELARUS

TARANDA Andrei, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Belarus
Counsellor

BELGIQUE

ROUX François, S.E. M.

Mission permanente de la Belgique
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent

BRONCHAIN Philippe, M.

Mission permanente de la Belgique
Premier secrétaire

KEPPENS Sonja, Mme

Ministère des Affaires étrangères, Bruxelles
Direction générale de la Coopération au Développement
Attachée

BOLIVIA (ESTADO PLURINACIONAL DE)

UREÑA MENACHO Maysa, Sra.

Misión Permanente del Estado Plurinacional de Bolivia
Ministra Consejera

BOSNIA AND HERZEGOVINA

SUŽNJEVIĆ Ines, Ms.

Permanent Mission of Bosnia and Herzegovina
First Secretary

BULGARIA

ZAKOV Dragomir, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Bulgaria
First Secretary

VANKOV Lyubomir, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Bulgaria
Intern

MEMBERS**CAMBODIA****CHHOEUNG Solida, Ms.**

Permanent Mission of the Kingdom of Cambodia
First Secretary

CANADA**COLLINGE Dominique, Mr.**

Permanent Mission of Canada
Minister Counsellor

GHADHBAN Sahar, Ms.

Permanent Mission of Canada
Junior Policy Officer

CHILE**VERDUGO FUENTES Ximena Adriana, Sra.**

Misión Permanente de Chile
Primera Secretaria

COLOMBIA**ARANGO OLMOS Alicia, Excma. Sra.**

Misión Permanente de Colombia
Embajadora Extraordinaria y Plenipotenciaria
Representante Permanente

MENDOZA AGUDELO Adriana, Sra.

Misión Permanente de Colombia
Ministro Plenipotenciario

AYALA MELÉNDEZ Álvaro Enrique, Sr.

Misión Permanente de Colombia
Ministro Plenipotenciario

RAMIREZ Felipe, Sr.

Misión Permanente de Colombia
Pasante

CONGO**MVILA Fernande, Mme**

Mission permanente de la République du Congo
Conseiller

COSTA RICA**DENGO BENAVIDES Manuel B., Excmo. Sr.**

Misión Permanente de la República de Costa Rica
Embajador
Representante Permanente

POLL Sylvia, Excma. Sra.

Misión Permanente de la República de Costa Rica
Embajadora
Representante Permanente Adjunta

TINOCO Roxana, Sra.

Misión Permanente de la República de Costa Rica
Consejera

MEMBERS

CROATIA

ŽUNEC-BRANDT Danijela, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Croatia
First Secretary

CYPRUS

SPATHI Myrianthi, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Cyprus
Second Secretary

SOLOYIANNI Maria, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Cyprus
Adviser

CZECH REPUBLIC

BRODSKÁ Jitka, Ms.

Permanent Mission of the Czech Republic
Second Secretary

DENMARK

GREGERSEN Amalie Lyngs, Ms.

Permanent Mission of Denmark
Intern

ECUADOR

MORALES Alfonso, Excmo. Sr.

Misión Permanente de la República del Ecuador
Embajador
Representante Permanente Adjunto

EGYPT

SHEHABELDIN Ahmed, Mr.

Permanent Mission of the Arab Republic of Egypt
Counselor

ESPAÑA

DÍAZ BERNÁRDEZ Adela, Sra.

Misión Permanente de España
Consejera para Asuntos Humanitarios y Migratorios

ESTONIA

LUTS Natalja, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Estonia
Second Secretary

MEMBERS**FINLAND****LAHELMA Ville, Mr.**

Permanent Mission of Finland
Second Secretary

FRANCE**SEYTRE Jean-Paul, M.**

Mission permanente de la France
Conseiller (Affaires humanitaires)

AUBÉ Soline, Mme

Mission permanente de la France
Attachée auprès du Pôle humanitaire

GABON**LOUZET Adèle Patricia, Mme**

Mission permanente de la République gabonaise
Premier secrétaire

GERMANY**BECK Daniel, Mr.**

Permanent Mission of the Federal Republic Germany
First Secretary

DIEUVELT Anne, Ms.

Permanent Mission of the Federal Republic Germany
Intern

ELTER Verena, Ms.

Permanent Mission of the Federal Republic Germany
Intern

GHANA**AMOAHA Mercy Yvonne, Ms.**

Permanent Mission of the Republic of Ghana
Minister
Deputy Permanent Representative

GREECE**BENIATOGLOU Evgenia, Ms.**

Permanent Mission of Greece
First Secretary

GUATEMALA**MARTÍNEZ ALVARADO Carlos Ramiro, Excmo. Sr.**

Misión Permanente de Guatemala
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
Representante Permanente

CARRILLO FABIÁN DE PIMENTEL Ana Isabel, Sra.

Misión Permanente de Guatemala
Segundo Secretario

MEMBERS

HONDURAS

FLORES BERMÚDEZ Roberto, Excmo. Sr.

Misión Permanente de la República de Honduras
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
Representante Permanente

RIZZO ALVARADO Giampaolo, Excmo. Sr.

Misión Permanente de la República de Honduras
Embajador
Representante Permanente Adjunto

LANZA SUAZO Alana, Sra.

Misión Permanente de la República de Honduras
Consejera

HUNGARY

MAGYAR Milán, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Hungary
Third Secretary

HORVÁTH Márk, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Hungary
Counsellor
Deputy Permanent Representative

PUSZTAI Dávid, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Hungary
Third Secretary

BOLVARY Ors, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Hungary
Intern

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

KHOUBKAR Mahmoud, Mr.

Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran
Second Secretary

IRELAND

HANNIFFY Mark, Mr.

Permanent Mission of Ireland
Second Secretary

ITALIE

ARMELLIN Marilina, Mme

Mission permanente de l'Italie
Premier conseiller

VIGO Paola, Mme

Mission permanente de l'Italie
Fonctionnaire chargée des Affaires humanitaires

HOFER Enrica, Mme

Mission permanente de l'Italie
Stagiaire

MEMBERS**JAMAICA****MORRIS Alicia, Ms.**

Permanent Mission of Jamaica
Minister Counsellor

JAPAN**MIZUNO Mitsuaki, Mr.**

Permanent Mission of Japan
First Secretary

JORDAN**EL TAWEEL Salma, Ms.**

Permanent Mission of the Hashemite Kingdom of Jordan
Second Secretary

KENYA**ANDANJE Anthony, H.E. Mr.**

Permanent Mission of the Republic of Kenya
Ambassador
Deputy Permanent Representative

WAMOTO Peter M., Mr.

Permanent Mission of the Republic of Kenya
Minister Counsellor, Labour

ANYIM Tom, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Kenya
Minister Counsellor

LATVIA**JANSONS Raimonds, H.E. Mr.**

Permanent Mission of the Republic of Latvia
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

LESOTHO**RAMONE Alphonse Lefeu, Mr.**

Permanent Mission of the Kingdom of Lesotho
Minister Counsellor

LIBYA**MAGHADMI Hussin Y. B., Mr.**

Permanent Mission of Libya
First Secretary

MEMBERS

LITHUANIA

STANKEVICIENÉ Gaivilė, M.

Permanent Mission of the Republic of Lithuania
Second Secretary

MADAGASCAR

RAVOKATRASOLOFO Harivola Mirana, Mme

Mission permanente de la République de Madagascar
Attaché

MALTA

BORG Deborah Maria, Ms.

Permanent Mission of Malta
Second Secretary

MAROC

SAMRI Azzouz, M.

Mission permanente du Royaume du Maroc
Ministre plénipotentiaire

MAURITANIE

HAROUNA Traore, M.

Mission permanente de la République islamique de Mauritanie
Premier conseiller

MÉXICO

CANCHOLA GUTIÉRREZ Ulises, Excmo. Sr.

Misión Permanente de México
Embajador
Representante Permanente Alterno

REYES CASTRO Guillermo, Sr.

Misión Permanente de México
Primer Secretario

LASCURAÍN SÁNCHEZ DE TAGLE Sofía, Sra.

Misión Permanente de México
Attaché

NAMIBIA

MARUTA Simon Madjumo, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Namibia
Chargé d'affaires a.i.
Advisor

NGHINAMUNDOVA Selma, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Namibia
First Secretary

MEMBERS**NAMIBIA****NGHIFITIKEKO Absalom, Mr.**

Permanent Mission of the Republic of Namibia
First Secretary, Advisor

KATJINGISIUA Stella, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Namibia
Second Secretary

NEPAL**ODARI Hari Prasad, Mr.**

Permanent Mission of the Federal Democratic Republic
of Nepal
Second Secretary

NETHERLANDS**TER KUILE Maurits, Mr.**

Permanent Mission of the Kingdom of the Netherlands
First Secretary

BOUCHTAOUI Ibrahim, Mr.

Permanent Mission of the Kingdom of the Netherlands
Attaché

NEW ZEALAND**GRIGG Ross, Mr.**

New Zealand High Commission, London
Regional Manager, Immigration New Zealand

NIGERIA**ASAOLU Gabriel O., Mr.**

Permanent Mission of the Federal Republic of Nigeria
Minister

NORWAY**ABELSEN Annette, Ms.**

Permanent Mission of Norway
Counsellor

STORMACK Kåre, Mr.

Permanent Mission of Norway
Minister Counsellor

JOHANSSON Susanna, Ms.

Permanent Mission of Norway
Intern

PAKISTAN**KHAN Mohammad Aamir, Mr.**

Permanent Mission of the Islamic Republic of Pakistan
First Secretary

MEMBERS

PANAMÁ

NAVARRO BRIN Alberto, Excmo. Sr.

Misión Permanente de Panamá
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
Representante Permanente

MENDOZA GANTES Alejandro, Sr.

Misión Permanente de Panamá
Consejero

VARGAS Karla, Sra.

Misión Permanente de Panamá
Attaché

PHILIPPINES

GARCIA II Jesus Enrique G., Mr.

Permanent Mission of the Philippines
Second Secretary

IMSON Manuel G., Mr.

Permanent Mission of the Philippines
Labour Attaché

ALMARIO Marie Carmen, Ms.

Permanent Mission of the Philippines
Attaché

POLAND

POLOMSKA Malgorzata, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Poland
First Secretary

WEGRZYNOWSKA Karina, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Poland
Attaché

CHMIEL Piotr, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Poland
Attaché

PORTUGAL

RAMALHEIRA Filipe, M.

Mission permanente du Portugal
Premier secrétaire

REPUBLIC OF KOREA

PARK Young-Kyu, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Korea
Counsellor

REPUBLIC OF MOLDOVA

MARTINIUC Cristina, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Moldova
Counsellor

MEMBERS

REPÚBLICA DOMINICANA

HERNÁNDEZ SÁNCHEZ Homero Luis, Excmo. Sr.

Misión Permanente de la República Dominicana
Embajador
Representante Permanente

MEDINA JIMENEZ Pablo Miguel, Sr.

Misión Permanente de la República Dominicana
Ministro Consejero

ROUMANIE

SPÂNU Alexandra, Mme

Mission permanente de la Roumanie
Deuxième secrétaire

SERBIA

DJURIČKOVIĆ-TUVIĆ Jelisaveta, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Serbia
Deputy Permanent Representative
Minister Counsellor

SLOVAKIA

FRIČ Anton, Mr.

Permanent Mission of the Slovak Republic
First Secretary

SOUTH AFRICA

TIBA Bethwell, Mr.

Permanent Mission of South Africa
First Secretary (Humanitarian Affairs)

SRI LANKA

JAUHAR U. L. M., Mr.

Permanent Mission of the Democratic Socialist Republic
of Sri Lanka
Minister

SUISSE

KAESER Philippe, M.

Mission permanente de la Suisse
Conseiller (Affaires humanitaires)

KALOGIANNIDIS Alexandre, M.

Mission permanente de la Suisse
Stagiaire

SWEDEN

CLIFFORD Katarina, Ms.

Permanent Mission of Sweden
Counsellor

FISCHER Peninha, Ms.

Permanent Mission of Sweden
Intern

MEMBERS

TAJKISTAN

NASRIDDINOV Salohiddin, H.E. Mr.

Permanent Mission of the Republic of Tajikistan
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

OYMAHMADOV Rustam, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Tajikistan
Third Secretary

THAILAND

HANLUMYUANG Thararut, Ms.

Permanent Mission of Thailand
First Secretary

TUNISIE

GHARIANI Slim, M.

Mission permanente de la Tunisie
Conseiller

TURKEY

ÖZBEK Yasar, Mr.

Permanent Mission of Turkey
Counsellor

UKRAINE

GULENKO Viktoriya, Ms.

Permanent Mission of Ukraine
Second Secretary

UNITED KINGDOM

GILL Kam, Ms.

Foreign and Commonwealth Office, London
Migration Directorate
EU and Multilateral Migration Desk Officer

DOCHERTY Sarah, Ms.

Foreign and Commonwealth Office, London
Migration Directorate
Migration Policy Team Leader

JOO-THOMSON Jonathan, Mr.

Permanent Mission of the United Kingdom of Great Britain
and Northern Ireland
First Secretary
Head, Specialised Agencies and Humanitarian Team

OGDEN Catherine, Ms.

Permanent Mission of the United Kingdom of Great Britain
and Northern Ireland
Intern

MEMBERS

UNITED STATES OF AMERICA

DIGIOVANNA David, Mr.

Permanent Mission of the United States of America
Refugee and Migration Affairs
Deputy Counselor

DEVOY Shanna, Ms.

Department of State, Washington, D.C.
Program Analyst, Office of Multicultural Coordination
and External Relations
Bureau of Population, Refugees, and Migration

HORN ABUJA Melissa, Ms.

Permanent Mission of the United States of America
Refugee and Migration Affairs
Refugee Affairs Officer

VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)

ARIAS PALACIO Juan, Excmo. Sr.

Misión Permanente de la República Bolivariana de Venezuela
Embajador
Representante Permanente Alterno

ZIMBABWE

MUNHUNDIRIPO Francis T., Mr.

Permanent Mission of the Republic of Zimbabwe
Counsellor

OBSERVERS

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS

EUROPEAN UNION

SCHMIDT Soenke, Mr.

First Counsellor

WINIARSKA Helena, Ms.

Intern

Annexe II

**NEUVIEME SESSION DU
COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES**

1^{er} et 2 novembre 2011

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration du Directeur général
3. Rapport du Président sur sa visite à l'OIM Pakistan
4. Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2011
5. Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget
6. Programme et Budget pour 2012
7. Rapport du Président sur le Groupe de travail sur la réforme budgétaire
 - (a) Création d'un mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires
 - (b) Adjonction des contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget
8. Informations actualisées sur la mise en œuvre de la réforme structurelle dans les bureaux extérieurs
9. Echange de vues sur les thèmes proposés par les Membres :
 - a) La migration de retour et l'OIM
 - b) Le rôle de l'OIM dans les réponses humanitaires aux déplacements induits par des catastrophes naturelles
10. Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035
11. Déclaration d'un représentant de l'Association du personnel
12. Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du vérificateur externe des comptes
13. Rapport sur la gestion des ressources humaines
14. Soixantième anniversaire de l'OIM
15. Autres questions

Annexe III

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL

I. INTRODUCTION

1. Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un honneur de m'adresser aux délégations des Etats Membres de l'OIM à l'occasion de cette neuvième session du Comité permanent des programmes et des finances (CPPF).

2. Tout d'abord, permettez-moi de remercier, en mon nom personnel et au nom de l'Organisation, notre Président, M. l'Ambassadeur Jazaïry (Algérie), pour l'efficacité avec laquelle il dirige le Bureau du Conseil, assisté dans cette tâche par les Ambassadeurs M. Strohal (Autriche) et Mme Arango (Colombie), respectivement premier et second Vice-Présidents, et par le Rapporteur, M. Talha (Bangladesh).

II. REMARQUES LIMINAIRES

3. Cette neuvième session du CPPF s'ouvre 35 jours avant la centième session du Conseil. Elle revêt une importance particulière pour deux raisons : a) son ordre du jour substantiel ; et b) la possibilité qui nous est donnée de conclure un certain nombre de tâches pressantes. Après quoi, nous pourrions nous consacrer à l'achèvement des préparatifs de ce Conseil spécial soixantième anniversaire.

4. Lors du Conseil, nous aurons pour objectif d'approfondir notre réflexion collective sur la façon dont les Etats Membres de l'OIM, en leur qualité de propriétaires de l'Organisation, peuvent relever au mieux le défi fondamental consistant à élaborer des politiques et des dispositifs garantissant des migrations humaines en bon ordre et équitables – dispositifs qui non seulement reconnaissent la souveraineté nationale concernant les mouvements de populations, mais respectent aussi le désir immémorial de l'homme de migrer pour améliorer ses conditions de vie et faciliter le développement humain.

5. Les célébrations du soixantième anniversaire de l'OIM tout au long de cette année ont offert aux Etats Membres de l'OIM et à l'Administration l'occasion de réfléchir ensemble à l'état de l'Organisation et aux moyens de la renforcer pour qu'elle puisse continuer à répondre avec la plus grande efficacité aux besoins des Etats Membres et des migrants en général.

6. Les questions qui sont à l'ordre du jour de cette réunion du CPPF sont l'aboutissement de ce processus de réflexion : je veux parler, entre autres, des réformes structurelles et budgétaires, ainsi que de la réforme des ressources humaines que j'ai engagées lors de mon entrée en fonctions, en 2008 ; de la création d'un mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires ; ainsi que des innovations apportées en matière de transparence et de supervision. Ce sont là des processus fondamentaux qui permettront à l'agence internationale chef de file sur la scène migratoire de poursuivre son action avec détermination et de conserver son utilité.

III. POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

7. Après ces brèves remarques liminaires, permettez-moi de présenter chacun des points de l'ordre du jour. Après quoi, les hauts fonctionnaires de l'Administration responsables des différents points fourniront des informations détaillées, en ménageant du temps pour vos questions et observations.

Point 3 : Rapport du Président sur sa visite à l'OIM Pakistan

8. L'Administration remercie le Président, M. l'Ambassadeur Jazaïry, pour sa visite de sites de projets de l'Organisation au Pakistan, au cours de laquelle il a rencontré des bénéficiaires et des membres du personnel de l'OIM. Ce déplacement a revigoré le moral du personnel de ce lieu d'affectation particulièrement important. Les Etats Membres constateront que son rapport donne un excellent aperçu de l'action menée par l'OIM sur le terrain, et témoigne des efforts déployés par le personnel de l'OIM travaillant au Pakistan – depuis plus de trente ans déjà – pour offrir une aide humanitaire et un appui en matière de gestion des migrations.

Point 4 : Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2011

9. En ce qui concerne le point 4, Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2011, la partie administrative du Programme et Budget pour 2011 reste inchangée à 39 388 000 francs suisses. Vous vous souviendrez qu'en raison de la crise financière et économique persistante à l'échelle mondiale, je n'ai pas officiellement demandé d'augmentation pour cette partie du budget depuis 2010.

10. Je suis heureux d'annoncer que la partie opérationnelle du budget devrait normalement augmenter, pour passer de 940,4 millions de dollars E.-U. à environ 1,3 milliard de dollars E.-U. à la fin de l'année. Cette augmentation met en lumière, une fois de plus, l'expansion continue des services de l'OIM aux Etats Membres. La part du lion de cet accroissement revient aux services fournis dans des situations d'urgence au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, y compris l'évacuation de plus de 200 000 travailleurs migrants fuyant le conflit en Libye, et le soutien aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Pakistan, au Soudan et au Sud-Soudan.

Point 5 : Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget

11. Malgré mes efforts personnels et ceux de l'Administration, la situation concernant les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et le nombre d'Etats Membres tombant sous le coup de l'article 4 de la Constitution ne s'est guère améliorée. Nous remercions les Etats Membres qui s'emploient à régler leurs arriérés, et réaffirmons la détermination de l'Administration à œuvrer avec ceux dont les contributions sont dues pour arrêter des plans de remboursement adaptés aux conditions particulières de chacun. J'ai fixé comme objectif pour l'Organisation d'apurer tous les arriérés des Etats Membres en 2012. A cette fin, j'ai besoin de l'aide des Etats Membres.

Point 6 : Programme et Budget pour 2012

12. Le Programme et Budget pour 2012 rend compte, lui aussi, de la complexité croissante du phénomène migratoire, ainsi que de la diversité et de l'ampleur des services de l'Organisation. Etant donné la crise financière mondiale et les restrictions budgétaires pesant sur les Etats Membres, la partie administrative du budget qui finance notre structure de base a été maintenue au même niveau que ces deux dernières années, à savoir à 39 388 000 francs suisses. L'Administration a attiré l'attention sur un certain nombre de domaines d'activité clés pour lesquels les ressources demeurent insuffisantes, soulignant que les augmentations statutaires étaient absorbées par diverses mesures d'efficacité. Il s'ensuit que plus de la moitié de la structure de base de l'OIM est désormais financée par les revenus provenant de la commission pour frais d'administration, qui est prélevée sur des projets et est censée être utilisée pour financer d'autres projets. Cette réaffectation des recettes provenant des projets vers la structure de base reste un sujet de préoccupation pour moi, car c'est précisément cette structure qui gère l'Organisation et imprime ses orientations politiques et stratégiques.

13. La partie opérationnelle du budget, qui est établie sur la base des crédits escomptés pour les activités en cours dont on est raisonnablement certain qu'elles se poursuivront, est estimée à 615,4 millions de dollars E.-U.. Ce montant sera revu ultérieurement pour tenir compte du niveau d'activités mises en œuvre par l'Administration.

14. Les prévisions de revenus discrétionnaires pour 2012 de 46,7 millions de dollars E.-U. ont été établies sur la base de la moyenne triennale. Des fonds supplémentaires seront nécessaires, au cours de 2012, pour que ce montant puisse être atteint. Etant donné que le niveau de la partie administrative du budget reste inchangé, je lance un appel aux Etats Membres pour un assouplissement de l'application de la formule de la moyenne triennale.

Point 7 : Rapport du Président sur le Groupe de travail sur la réforme budgétaire

15. L'Administration est reconnaissante aux Etats Membres de l'esprit positif dont ils font preuve face aux discussions en cours sur la réforme budgétaire, qui ouvrent la perspective d'un consensus débouchant sur d'indispensables mesures pour assouplir le financement des structures de base. A cet égard, je tiens à remercier une nouvelle fois M. l'Ambassadeur Jazairy pour la façon dont il conduit cet important processus.

16. Les deux propositions du Groupe de travail, à savoir : a) la création d'un mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires ; et b) l'adjonction des contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget, témoignent de la participation active des Etats Membres, de leur flexibilité et de leur compréhension de l'action de l'Organisation. L'Administration les encourage à approuver les projets de résolution à la session du Conseil.

Point 8 : Informations actualisées sur la mise en œuvre de la réforme structurelle dans les bureaux extérieurs

17. Le Programme et Budget pour 2012 est le premier document de budget présenté depuis la mise en place de la nouvelle structure de l'OIM, qui est désormais pleinement opérationnelle. Cette nouvelle structure, qui représente une nouvelle étape dans le processus de décentralisation, doit permettre à l'Organisation d'améliorer l'efficacité et le

rythme de ses services de migration, en phase avec la croissance exponentielle du nombre de bénéficiaires, tout en protégeant ses biens grâce au renforcement des mécanismes de contrôle.

18. Au cours de l'année écoulée, les quatre nouveaux départements ont instauré plus de clarté et de cohésion au Siège. Les huit nouveaux bureaux régionaux – qui, représentant le Siège de Genève sur le terrain, font office de pôles de coordination, d'information et de soutien pour les bureaux de pays – incorporeront des éléments géographiques et thématiques dans les projets qu'ils élaborent, projets qui sont importants non seulement pour les Etats Membres et les migrants, mais aussi pour l'OIM.

19. A cet égard, je tiens à remercier la Directrice générale adjointe, Mme l'Ambassadrice Laura Thompson, pour le dynamisme et le dévouement avec lesquels elle a mené à bien cette réforme fondamentale.

Point 9 : Echange de vues sur les thèmes proposés par les Membres

20. Je me réjouis de votre décision d'examiner, au titre de ce point de l'ordre du jour : a) la migration de retour et l'OIM ; et b) le rôle de l'OIM dans les réponses humanitaires aux déplacements induits par des catastrophes naturelles.

a) La migration de retour et l'OIM : L'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) est l'un des services clés en matière de gestion des migrations que l'OIM propose aux migrants et aux gouvernements. Les programmes AVRR offrent aux migrants qui ne peuvent rester dans le pays d'accueil une alternative humaine et moins coûteuse au retour forcé. Les pays d'accueil sont de plus en plus nombreux à considérer ces programmes comme un moyen d'améliorer les relations entre pays d'un bout à l'autre du continuum migratoire. Les programmes de retour de l'Organisation qui, chaque année, viennent en aide à quelque 35 000 migrants, sont encore plus avantageux lorsqu'ils sont mis en œuvre en combinaison avec d'autres mesures de gestion des migrations. Je vous encourage à examiner, lors de vos discussions, les possibilités qui permettent de tirer pleinement profit des avantages de ce service fondamental.

b) Le rôle de l'OIM dans les réponses humanitaires aux déplacements induits par des catastrophes naturelles : Les crises migratoires provoquées par des catastrophes naturelles – par exemple, en Colombie, en Haïti, au Japon, au Pakistan et à Sri Lanka en 2011 – ont jeté une lumière crue sur les conséquences disproportionnées des situations d'urgence humanitaires sur les migrants et la migration. Ces crises humanitaires ont également mis en relief les limites des outils et ressources disponibles pour y répondre en conséquence. Etant donné son rôle de chef de file du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps lors de catastrophes naturelles au sein du dispositif interinstitutions, l'Organisation est contrainte de renforcer ses capacités dans ce domaine essentiel. Nous espérons que les Etats Membres la soutiendront à cet égard.

Point 10 : Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035

21. Des informations actualisées sur les activités menées en 2011 sont données au titre de ce point de l'ordre du jour sur le Fonds 1035. En 2011, 6 556 366 dollars E.-U. ont été

alloués à des projets de gestion des migrations mis en œuvre dans des Etats Membres remplissant les conditions requises. Je me félicite de l'intérêt porté par les délégations à l'administration du Fonds, et remercie les gouvernements qui ont abondé le Fonds. J'encourage les autres Etats Membres à suivre leur exemple.

22. Etant donné que le nombre de pays en développement à devenir Membres de l'OIM ne cesse d'augmenter, il est indispensable d'augmenter le montant des crédits mis à la disposition du Fonds 1035. C'est pourquoi, je lance un appel pour qu'un plus grand nombre d'Etats Membres envisagent sérieusement de verser des contributions volontaires à ce mécanisme de financement extrêmement efficace. Pour 2012, l'objectif que j'ai fixé pour le Fonds 1035 est de 10 millions de dollars E.-U..

23. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Etats Membres seront également informés des mesures prévues pour donner suite aux recommandations découlant de la troisième évaluation du Fonds 1035.

Point 11 : Déclaration d'un représentant de l'Association du personnel

24. Je saisis cette occasion pour exprimer mes remerciements aux membres du personnel de l'OIM, des professionnels extrêmement dévoués et dynamiques, unis pour défendre des migrations humaines et ordonnées avec fierté, responsabilité et dans le respect de leurs obligations. J'ai adressé ce message au personnel de l'OIM de tous les bureaux extérieurs – plus de deux douzaines – dans lesquels je me suis rendu en 2011.

25. En rendant hommage aux contributions du personnel de l'OIM, nous n'oublions pas les 13 membres du personnel qui ont perdu leur vie en 2011.

26. L'Administration a continué d'organiser régulièrement des réunions avec les membres du personnel ("town hall meetings") au Siège et dans les structures hors Siège, et s'est fréquemment réunie avec le Comité de l'Association du personnel. L'Administration et le Comité de l'Association du personnel ont trouvé un terrain d'entente pour s'atteler aux questions de personnel les plus pressantes. Je suis personnellement déterminé, de même que la Directrice générale adjointe et l'équipe de direction, à garantir au personnel de l'OIM du monde entier les meilleures conditions possibles, y compris en matière de sûreté, de sécurité et de bien-être.

Point 12 : Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du vérificateur externe des comptes

27. En réponse à votre demande d'informations sur les mesures prises par l'Administration pour donner suite aux recommandations du vérificateur externe des comptes, des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations sont données au titre du point 12 de l'ordre du jour. L'Administration donne la priorité absolue au renforcement des contrôles internes dans toute l'Organisation, afin de garantir le respect des normes les plus élevées de gestion des ressources précieuses que vous nous avez confiées. Soyez assurés de ma détermination personnelle, et de celle de toute l'Administration, à œuvrer diligemment avec le vérificateur externe des comptes à cet égard. En outre, dans la mesure du possible, j'ai l'intention de mettre les rapports d'inspection de vérification à la disposition des Etats Membres et autres, en les affichant sur le site web de l'Organisation.

Point 13 : Rapport sur la gestion des ressources humaines

28. Le Rapport sur la gestion des ressources humaines donne un aperçu statistique de la dotation en effectifs, et fait le point sur les politiques et les services relatifs au personnel les plus récents, y compris notre nouveau système d'évaluation du personnel. Vous constaterez que les données statistiques mettent en relief les efforts déployés par l'Administration pour remédier aux disparités entre les nationalités et les sexes parmi le personnel de l'OIM. L'Administration intensifiera le rythme des réformes dans ce domaine prioritaire, tout en restant déterminée à mettre en place un système de ressources humaines équitable et transparent, qui offre des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement continu.

Point 14 : Soixantième anniversaire de l'OIM

29. Le soixantième anniversaire de l'OIM a été marqué par une série d'activités à Genève, et par plus de 200 manifestations dans les bureaux extérieurs tout au long de l'année, auxquelles moi-même et la Directrice générale adjointe avons parfois assisté à l'occasion de nos déplacements. L'Administration se réjouit à la perspective d'entendre les Etats Membres exprimer leurs préoccupations sur les questions de migration et les problèmes qu'ils rencontrent dans ce domaine, ainsi que leurs points de vue sur le rôle dévolu à l'Organisation pour aider les pays d'origine, de destination et de transit à répondre aux défis et chances, immédiats et à long terme, de la mobilité humaine. A cet égard, l'Administration est impatiente de connaître vos expériences contemporaines dans le domaine de la migration – y compris vos priorités en matière de gestion des migrations – ainsi que votre avis sur l'avenir de l'OIM sous l'angle de son mandat, de son rôle et de ses responsabilités, notamment au cours des cinq prochaines années, dans la perspective du soixante cinquième anniversaire de l'OIM et du deuxième Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement en 2013.

IV. CONCLUSION

30. En conclusion, je tiens à vous remercier, vous les Etats Membres de l'OIM qui, grâce à votre soutien politique et aux ressources que vous mettez à disposition, permettez à l'Organisation de jouer un rôle moteur en matière de gestion des migrations. L'Administration réaffirme sa détermination à continuer de mener un dialogue solide et actif avec les Etats Membres sur tous les domaines d'action de l'Organisation. Nous attendons avec impatience d'entendre vos points de vue, et d'avoir un échange fructueux sur tous les points de l'ordre du jour.